

N°15-12-68

L'an deux mil quinze, le jeudi 17 décembre à 19 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 9 décembre 2015.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; LHERMITTE M.P. ; CARVALHO H. ; PIRET R. ; POULAIN P. ; RITAINE E. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; BERQUEZ M.L. ; BOIN E. ; LEMAIRE C. (reçoit pouvoir de D. BEE)

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRETON S. ; GUILLEMANT S. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; LANCE R. (reçoit pouvoir de B. WALLET) ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; VASSEUR G. ; TELLIER C. ; LEMAITRE W. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; DEVIGNE G. ; OTTEVAERE D. ; WYCKAERT G.

**Absents excusés :**

Madame WESTENHOEFFER V.

Messieurs WALLET B. (donne pouvoir à R. LANCE) ; BACQUET J. ; DENUNQC R. ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; HOCHART J.L. ; BEE D. (donne pouvoir à C. LEMAIRE)

**Absents :**

Messieurs GARENAUX M. ; CHARLEMAGNE V. ; GALLET J.M.

Monsieur Bruno FOURRIER est élu secrétaire.

**OBJET : FDE 62 – LOI RELATIVE A LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

**Rapporteur : Christian LEROY**

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV), codifiée à l'article L 2224-37-1 du CGCT prévoit la création, par les syndicats intercommunaux ou mixtes d'énergie, la FDE dans le Pas-de-Calais, d'une commission consultative qui aura pour mission :

- De coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données,
- De développer des coopérations dans le domaine de la maîtrise de l'énergie,
- De faciliter l'élaboration des Plans Climat-air-énergie des territoires.

Compétente en la matière, la FDE du Pas-de-Calais, lors de son comité syndical du 28 novembre 2015, a procédé à la création de cette commission consultative qui sera mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle sera composée d'un nombre égal de délégués du Syndicat d'Energie (FDE62) et de représentants

des EPCI en tout ou partie inclus dans le périmètre de la FDE62. Chaque EPCI dispose d'un représentant. Il convient de désigner le représentant de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres à la commission consultative.

Le scrutin secret donne les résultats suivants. Est désigné :

- Jacques BACQUET

Pour extrait conforme.

Le Président,

